

# LES AIDES AU CONTRAT D'APPRENTISSAGE

pour les employeurs privés

**CAP  
EMPLOI**  
Handicap, recrutement & maintien

Pour les personnes en situation de handicap, il n'y a pas de limite d'âge !

## Les aides de l'État

Pour tout public

Pour les contrats signés  
du 1er janvier au 31 décembre 2024

Aide exceptionnelle à la signature du contrat

Accessible aux  
entreprises de

- de 250 salariés

+ de 250 salariés  
sous conditions

Pour la préparation d'un  
diplôme du niveau CAP  
au niveau Master



6 000 € d'aide

quel que  
soit l'âge de  
l'apprenti

S'ajoute à cette aide, la réduction  
générale des cotisations patronales

## Les aides de l'Agefiph

Cumulables avec les aides de l'État

1 000 € pour un contrat de 6 mois

1 500 € pour un contrat de 12 mois

2 000 € pour un contrat de 18 mois

2 500 € pour un contrat de 24 mois

3 000 € pour un contrat de 30 mois

3 500 € pour un contrat de 36 mois

4 000 € pour un CDI

\* L'aide est proratisée au nombre de mois.

Aides mobilisables dans les 6 mois  
suivant la date d'embauche

Contactez votre chargé de mission handicap  
Cap emploi au 02.51.37.65.18

**CAP EMPLOI 85**  
Handicap, recrutement & maintien

20 Impasse NEWTON,  
85000 LA ROCHE SUR YON  
02.51.37.65.18 - capemploi@capemploi85.com

Acteur du service public de l'emploi piloté par :



Retrouvez nous sur  
[www.capemploi-85.com](http://www.capemploi-85.com)

